

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 21.12.10

De Mr SUJEVIC Bruno, Adjoint au Maire

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

I. Adoption des Procès-verbaux du Conseil Municipal des 19/10/2010 et 23/11/10

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2010, approuvé sous réserve d'une modification lors du Conseil Municipal du 23 novembre 2010 et le procès-verbal du 23 novembre 2010 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

II. Compte-Rendu des Commissions Municipales

1. Commission « Communication » du SMT

Monsieur SUJEVIC, Adjoint au Maire et Vice-Président de la commission « Communication » du SMT fait à l'assemblée le compte-rendu de la commission « Communication » du SMT :

Service Municipal du Tourisme : Tarifs communication 2011

Monsieur SUJEVIC Bruno présente l'analyse des offres portant sur la communication 2011. Trois entreprises ont répondu à l'offre et il est proposé au Conseil Municipal de nommer l'entreprise la mieux disante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'opération de communication
- **NOMME** l'entreprise AUNIS CREATION pour un montant global de **12 525.00 € H.T.** : 1 brochure 20 pages pour 6 350.00 € H.T. ; 5000 plans pour 3 345.00 € H.T. ; 4000 guides d'animations pour 2 450.00 € H.T. ; 100 affiches pour 380 € H.T.

2. Commission Voirie

Monsieur BOÏLEAU Jean-Claude fait à l'assemblée le compte-rendu de la commission, réunie le 8 décembre 2010 : Concernant la rue du Calvaire, le démarrage des travaux est prévu en mars 2011.

Aménagement du Champ de Foire :

Des arbres ont été plantés pour procurer de l'ombre aux boulistes. Il sera procédé à la réfection du terrain de boules et le positionnement des bancs sera discuté avec les joueurs.

Sente piétonne :

Un portail à 2 vantaux est prévu pour permettre une sortie rue du Calvaire lors des manifestations, lorsque le champ de Foire fera office de parking. En dehors de ce temps, le portail sera maintenu fermé pour éviter toute entrée intempestive par les caravanes.

Une réunion de la commission Voirie est prévue afin d'étudier l'utilité éventuelle d'un portillon pour permettre un accès piétons.

Côté accès par la rue Nationale, il est prévu un portique pour limiter également l'accès aux véhicules autres que des voitures légères.

Il est également prévu une réunion de la commission Voirie pour décider du balisage de la sente piétonne, le soir. Plusieurs solutions sont envisagées : simple balisage avec points lumineux ou pose de quelques spots enterrés qui mettraient en valeur le mur et le puits par un éclairage rasant.

Route de Fontaine :

Un appel d'offres est lancé pour la réalisation de la dernière phase, prévue en cours d'année 2011. La commune devrait ainsi pouvoir bénéficier de subventions.

Rue du Chemin de Fer :

Des travaux sont prévus du carrefour de la route de Moricq jusqu'au camping. Avant l'été, une partie de l'effacement de réseaux sera effectuée. En septembre prochain, une partie de la route sera refaite.

Rue Jean Barbot :

L'effacement de réseaux sera effectué le 1^{er} trimestre 2011 ; la route, refaite au second trimestre 2011.

3. Commission Appel d'Offres

Travaux rue du Calvaire :

La commission d'appels d'Offres, présidée par Mme BERTHAUX Catherine, Maire d'Angles, s'est réunie le 23 novembre 2010 afin de procéder à l'analyse des offres pour l'opération « Travaux rue du Calvaire ».

Quatre offres, toutes conformes, ont été analysées. Toutes les entreprises soumissionnaires possèdent les capacités techniques, financières et professionnelles nécessaires.

L'estimation du Bureau d'études était de 65.673,00 € HT et 78.544,91 TTC

La commission propose au Conseil Municipal de nommer l'entreprise la mieux disante, **l'entreprise EIFFAGE**, comme titulaire du marché pour un montant arrêté de 48.608,00 € HT et 58.135,17 € TTC.

Mr BRAY Jacques, Adjoint au Maire, se charge de la préparation et du suivi du chantier.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les travaux à réaliser rue du Calvaire
- **NOMMENT** l'entreprise EIFFAGE titulaire du marché pour un montant arrêté à 48 608.00 € HT.
- **AUTORISENT** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux à effectuer rue du Calvaire par l'entreprise EIFFAGE, titulaire du marché pour un montant arrêté à 48 608.00 € HT.

III. Finances communales

Monsieur Guy VANTHUYNE, vice-président de la commission Finances, propose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2011 :

▪ **Tarifs municipaux 2011 :**

Désignation	Tarifs 2011
Photocopies	
<u>Particuliers/Associations locales</u>	
format A4 N&B	0,20 €
format A4 N&B : recto/verso	0,30 €
format A3 N&B	0,40 €
format A3 N&B : recto/verso	0,60 €
format A4 couleur	0,40 €
format A4 couleur : recto/verso	0,60 €
format A3 couleur	0,80 €
format A3 couleur : recto/verso	1,20 €
<u>Demandeurs d'emploi</u>	
format A4 N&B	0,10 €
format A4 N&B : recto/verso	0,15 €
format A3 N&B	0,20 €
format A3 N&B : recto/verso	0,30 €
format A4 couleur	0,20 €
format A4 couleur : recto/verso	0,30 €
format A3 couleur	0,40 €
format A3 couleur : recto/verso	0,60 €
Cimetière	
*concession pour 15 ans - les 2,20 m2 (ou concession funéraire de 0,85m sur 0,60m)	115 €
*concession pour 30 ans - les 2,20 m2 (ou concession funéraire de 0,85m sur 0,60m)	190 €
*concession pour 50 ans - les 2,20 m2 (ou concession funéraire de 0,85m sur 0,60m)	370 €
*entretien éventuel de la tombe (contrat triennal)	55 € / an
*caveau provisoire - droit de séjour (par jour)	7 €
*remboursement rétrocession concession perpétuelle	105 €
*taxe réunion de corps	115 €
Columbarium	
*concession 1 case (quatre urnes) - 10 ans	315 €
*concession 1 case (quatre urnes) - 15 ans	420 €
*concession 1 case (quatre urnes) - 30 ans	735 €
*redevance ouverture et fermeture des réceptacles	55 €
*redevance dépôt d'une urne, au-delà de la 1ère	105 €
*redevance dispersion cendres au Jardin du Souvenir	160 €

Utilisation Salle du Théâtre	Tarifs 2011	caution
Associations d'Angles		
* toutes manifestations à but non lucratif	gratuit	500 €
* autres manifestations	125 €	500 €
Associations autres communes, partis politiques		
* réunion ou assemblée (hors élections)	125 €	500 €
* réunion ou assemblée (élections)	gratuit	500 €
Particuliers	350 €	500 €
Organismes sociaux et associations humanitaires	gratuit	500 €
Vaisselle cassée		
verre gigogne 9cl (bar)	1,00 €	
assiette plate	3,50 €	
assiette creuse	3,50 €	
assiette dessert	3,50 €	
tasse à café	2,50 €	
verre à pied 16 cl	2,00 €	
verre à pied 19 cl	2,00 €	

flûte à champagne	2,00 €
chope apéritif	1,00 €
fourchette	0,60 €
cuillère à potage	0,60 €
couteau à pain	12,00 €
couteau	1,00 €
cuillère à café	0,60 €
louche	5,00 €
carafe	5,00 €
saladier	5,00 €
corbeille à pain	5,00 €
plateau	10,00 €
plat inox ovale	12,00 €
plat inox gratin	22,00 €
pot machine à café (bar)	35,00 €

Utilisation Salle de l'Amitié (maxi 84 personnes)	Tarifs 2011	caution
Associations d'Angles		
* toutes manifestations à but non lucratif	gratuit	500 €
* autres manifestations	100 €	500 €
Associations autres communes, partis politiques		
* réunion ou assemblée (hors élections)	100 €	500 €
* réunion ou assemblée (élections)	gratuit	500 €
Particuliers	110 €	500 €
Organismes sociaux et associations humanitaires	gratuit	500 €
Raccordement au réseau d'assainissement		
frais de branchement (versement en une seule fois)	850 €	
raccordement à l'égoût (par bâtiment d'habitation édifié sur une unité foncière ne comprenant qu'un logement - versement en une seule fois)	1 700 €	
Location pour Associations signataires de la Charte		
Espace du Clos du Champ de foire (€/jour)	gratuit	500 €
Espace du Clos de la Tour de Moricq (€/jour)	gratuit	500 €
Espace du Clos de l'Abbaye (€/jour)	gratuit	500 €
Espace du Clos de la Chenillée (€/jour)	gratuit	500 €
Matériel pour brocante - Chenillée uniquement - (€/jour)	130 €	500 €
Matériel pour repas champêtre (€/jour)	50 €	500 €
Matériel pour autres initiatives (€/jour)	30 €	500 €
Pour Particuliers et Associations non signataires de la Charte		
Espace du Clos du Champ de foire (€/jour)	500 €	500 €
Espace du Clos de la Tour de Moricq (€/jour)	500 €	500 €
Espace du Clos de l'Abbaye (€/jour)	500 €	500 €
Espace du Clos de la Chenillée (€/jour)	500 €	500 €
Matériel - location par événement ou/et sur un WE		
Matériel - location table	2,20 €	300 €
Matériel - location banc	1,10 €	300 €
Matériel - location pavillon (6m x 3m)	90,00 €	800 €

Utilisation Salle Polyvalente	Tarifs 2011			
	Salle R.de C.	Cuisine	Vaisselle	caution
*particuliers de la commune et assimilés (grands-parents ou parents ou enfants domiciliés à ANGLES ou y possédant une résidence secondaire)				500 € ou 800 € avec la cuisine
- mariage (forfait week-end : VSD)	320 €	100 €	70 €	
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (forfait week-end : VSD)	200 €	100 €	70 €	

- banquet, buffet campagnard, fête de famille (1 jour sur semaine : lundi, mardi, mercredi ou jeudi)	150 €	100 €	70 €
- vin d'honneur	exclue	exclue	exclue
*particuliers hors commune			
- mariage (forfait week-end : VSD)	530 €	100 €	70 €
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (forfait week-end : VSD)	330 €	100 €	70 €
- banquet, buffet campagnard, fête de famille (1 jour sur semaine : lundi, mardi, mercredi ou jeudi)	250 €	100 €	70 €
*associations locales			
- réunion ou assemblée (sans but lucratif)	gratuit	exclue	exclue
- vin d'honneur (pour réunion-assemblée sans but lucratif)	gratuit	exclue	exclue
- autres manifestations : 1ère journée	100 €	100 €	70 €
- par journée supplémentaire à suivre	50 €	0 €	0 €
- vaisselle pour manifestation extérieure à la salle (priorité à l'utilisateur de la salle)	néant	néant	70 €
* associations hors commune			
- toutes manifestations	450 €	100 €	70 €
*ventes diverses commerçants locaux (par jour)	130 €	néant	néant
*ventes diverses commerçants extérieurs (par jour)	275 €	néant	néant
*réveillons			
- par association locale	250 €	100 €	70 €
- par traiteur ou restaurant local	350 €	100 €	70 €
- par traiteur ou restaurant extérieur	550 €	100 €	70 €

<u>Utilisation Salle communale Service Municipal du Tourisme</u>	Tarifs 2011		
	du 01 /06 au 30/09	du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12	caution
Contrat à signer dès la réservation			
<u>expositions (contrat à signer dès la réservation)</u>			
*amateurs (ANGLES)	60,00 €	50,00 €	300 €
*professionnels (ANGLES)	170,00 €	130,00 €	300 €
*amateurs (hors commune)	100,00 €	85,00 €	300 €
*professionnels (hors commune)	210,00 €	165,00 €	300 €
*organismes sociaux et associations humanitaires	gratuit	gratuit	300 €
<u>réunions</u>			
*associations locales	gratuit	gratuit	300 €
*entreprises/particuliers	120,00 €	120,00 €	300 €
*organismes sociaux et associations humanitaires	gratuit	gratuit	300 €

Service Municipal du Tourisme	Tarifs 2011
Services aux particuliers	
Internet	
Accès Internet*	1€/les 20 minutes
Accès Internet*	1€50/ les 30 minutes
<i>* les 20 premières minutes de connexion sont à 1€ puis 0,50€ par tranche de 10 minutes</i>	
Demandeur d'emploi	Gratuit sur présentation carte
Consultation www.angles.fr	Gratuit
Outil bureautique	Gratuit (maxi 1 heure)
Impression/copie	
Impression/copie A4 N&B	0,20€/copie
Impression/copie A4 N&B recto/verso	0,30€/copie
Impression/copie A3 N&B	0,40€/copie
Impression/copie A4 couleur	0,40€/copie
Impression/copie A4 couleur recto/verso	0,60€/copie
Impression/copie A3 couleur	0,80€/copie

Fax Envoi de fax Réception fax	1€ la page, 0,50€ les suivantes 0,20€/copie
---	--

Service Municipal du Tourisme	Tarifs 2011
Services aux particuliers	
Tennis (* à raison de 2 heures max. par jour)	
Location des courts de tennis	1h 8 €
Location des courts de tennis	7 jours* 50 €
Location des courts de tennis	15 jours* 85 €
Services aux associations	
Forfait - copie N&B - VALIDITE 2 ANS -	
50 copies	7€50 soit 0,15€/copie
125 copies	15€ soit 0,12€/copie
250 copies	25€ soit 0,10€/copie
500 copies	35€ soit 0,07€/copie
1000 copies	60€ soit 0,06€/copie
2000 copies	100€ soit 0,05€/copie
Hors forfait - copie N&B	
Copie A4 N&B	0,20€/copie
Copie A4 N&B recto/verso	0,30€/copie
Copie A3 N&B	0,40€/copie
Hors forfait - copie couleur	
Copie A4 couleur	0,40€/copie
Copie A4 couleur recto/verso	0,60€/copie
Copie A3 couleur	0,80€/copie
Divers	
Aide à la création d'affiche	20 €
Mise à disposition de la banderole avec date	15 €
Mise à disposition vidéoprojecteur	Gratuit

Tarifs municipaux 2011 concernant les droits de place

Monsieur Guy VANTHUYNE, vice-président de la commission Finances, propose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs municipaux concernant les droits de place, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- marchés saisonniers avec convention :
 - * sur la base de 2 marchés par semaine (mercredi et dimanche) : **1,25 €** le ml/jour
 - * sur la base de 1 marché par semaine (mercredi ou dimanche) : **1,95 €** le ml/jour
 - * commerçants occasionnels : **2,35 €** le ml/jour, minimum de perception de **5,00 €**
 - * électricité : **3,50 €**
- marchés mensuels 2011/2012 (tarification pour la période Septembre 2011 à Juin 2012) :
 - * **1,05 €** le ml pour 10 marchés mensuels
 - * **1,60 €** le ml pour les commerçants occasionnels
 - * **3,50 €** pour l'électricité
- camions vente outillage : **105 €** par installation ;
- cirques et spectacles assimilés : **180 €** par représentation ;
- autres animations (spectacles de marionnettes et guignol) : **40 €** ;

Les conditions suivantes fixées antérieurement sont maintenues :

- a) Toute réservation concernant les cirques, spectacles assimilés et autres animations fera l'objet d'un contrat précisant les dates, heures d'arrivée et de départ du champ de foire ou de l'Espace de la Chenillée. Les droits de place seront payables à la signature du contrat.
- b) Afin de préserver la tranquillité des riverains de la place du champ de foire et de l'Espace de la Chenillée, les animations pour chaque emplacement seront limitées à une par semaine en saison estivale.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les nouveaux tarifs 2011 présentés par la commission Finances concernant les droits de place ; tarifs qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

Tarifs municipaux 2011 concernant les brocantes assurées par les associations

Monsieur Guy VANTHUYNE, vice-président de la commission Finances, propose aux membres du Conseil Municipal les nouveaux tarifs municipaux concernant les brocantes assurées par les associations, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Seul l'espace de la Chenillée est réservé aux brocantes assurées par les associations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans un souci d'harmonisation entre toutes les associations,

- **FIXE** le tarif du mètre linéaire à 3,50 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Il est rappelé aux responsables des associations que, concernant les exposants non professionnels, une attestation sur l'honneur doit être signée de leur main indiquant qu'ils ne participeront pas à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (décret n°2009-16 du 17 janvier 2009 – J.O. du 09/04/2009 page 577 et du J.O. du 17/01/2009 page 996).

Le registre d'identification des exposants est à la disposition des responsables des associations en Mairie, différenciant les professionnels et les non professionnels, dans un même document. Ce registre doit être déposé par la Mairie en Sous-Préfecture à l'issue de chaque évènement.

* Tous les règlements se feront par chèque et seront rédigés à l'ordre du Trésor Public.

* Les rapports de solidarité avec les communes environnantes seront gérés par les élus du groupe coordinateur, sous l'autorité et l'appréciation de Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les nouveaux tarifs des brocantes présentés par la commission Finances ; tarifs qui seront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

Tarifs municipaux 2011 concernant l'occupation du domaine public par les commerçants locaux

Par délibération du 28 janvier 2003, la commune d'Angles a mis en place une réglementation d'occupation du domaine public.

La commission Finances propose que les tarifs en vigueur soient réévalués.

Le Conseil Municipal fixe, conformément aux propositions de ladite commission, les tarifs comme suit à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- Montant annuel de la redevance: 12 € le mètre carré
- Montant minimum de perception : 40 €
- Période de perception : année civile
- Date de perception : 30 septembre de l'année en cours

En parallèle, les membres du Conseil Municipal s'interrogent sur l'occupation effective par les commerçants de la commune sur le domaine public. Une vérification des mètres linéaires et des terrasses est envisagée.

▪ **Subvention de fonctionnement portant équilibre des budgets 2010 Transport Scolaire et SMT**

Subvention de fonctionnement au Budget 2010 Transports Scolaires

Conformément à la prévision budgétaire approuvée en mars 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention de 19 790.84 € au BP Transports Scolaires afin d'équilibrer financièrement l'exercice 2010.

Subvention de fonctionnement au Budget 2010 du Service Municipal du Tourisme

Conformément à la prévision budgétaire approuvée en 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention de 44 157.82 € au budget du Service Municipal du Tourisme afin d'équilibrer financièrement l'exercice 2010.

▪ **Participation des communes : dépenses liées au transport scolaire pour les activités piscine année scolaire 2009/2010 :**

Participation des communes : dépenses liées au transport scolaire pour les activités piscine année scolaire 2009/2010 :

La commune d'Angles a supporté, pour l'année scolaire 2009/2010, les coûts de transport des deux Ecoles à la piscine de la Tranche-sur-Mer et il convient à présent de partager cette charge (1 912.43 € au total) avec les communes de résidence des enfants scolarisés ayant participé aux cours de piscine.

Le montant de cette prestation est de 1 117.43 € pour l'école publique pour 60 élèves inscrits soit 18.62 €/élève et de 795 € pour l'école privée pour 49 élèves inscrits soit 16.22 €/élève.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande une participation, calculée au prorata du nombre d'enfants de chaque commune, auprès des mairies de St Benoist s/Mer pour 157.98 €, de La Jonchère pour 209.04 €, du Bernard pour 64.88 €, de Longeville s/Mer pour 48.66 €, de Curzon pour 18.62 €, de l'Aiguillon s/Mer pour 16.22, de la Tranche s/Mer pour 18.62 €.

Tableau récapitulatif :

COMMUNES	ECOLE PUBLIQUE : 60 élèves	ECOLE PRIVEE : 49 élèves	TOTAL PAR COMMUNE
	10 séances Sovetours : 795.00 € 10 séances Alain : 322.43 € Total : 1 117.43 €	10 séances : 795.00 €	
ANGLES	18.62 € X 47 = 875.14 €	16.22 € X 31 = 502.82 €	1 377.96 €
SAINTE BENOIST S/MER	18.62 € X 5 = 93.10 €	16.22 € X 4 = 64.88 €	157.98 €
LA JONCHERE	18.62 € X 6 = 111.72 €	16.22 € X 6 = 97.32 €	209.04 €
LE BERNARD	0	16.22 € X 4 = 64.88 €	64.88 €
LONGEVILLE	0	16.22 € X 3 = 48.66 €	48.66 €

ST CYR EN TALMONDAIS	0	0	0
CURZON	18.62 € X 1 = 18.62 €	0	18.62 €
L'AIGUILLON S/MER	0	16.22 € X 1 = 16.22 €	16.22 €
LA TRANCHE S/MER	18.62 € X 1 = 18.62 €		18.62 €

IV. Travaux Eclairage Public 2011 rue du Chemin de Fer et route de Fontaine T3

Mr BRAY Jacques, Vice-Président de la commission Voirie, informe l'assemblée :

Des travaux d'éclairage, Route de Fontaine et Rue du Chemin de Fer, sont à programmer avec l'accord du Conseil Municipal, sur le budget 2011.

Mr BRAY présente le devis du SyDEV relatif à l'éclairage des voies susnommées. La participation de la commune s'élève à **11 641.00 €** pour la rue du Chemin de Fer et à **7 942.00 €** pour la route de Fontaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **DONNENT LEUR ACCORD DE PRINCIPE** pour l'exécution des travaux cités ci-dessus. Ceux-ci seront financés par le budget communal 2011.
- **AUTORISENT** Mme le Maire à signer les conventions du SyDEV portant modalités techniques et financières de réalisation de l'éclairage rue du Chemin de Fer, pour un coût de **11 641.00 €** et route de Fontaine pour un coût de **7 942.00 €** représentant la participation de la commune.

V. Rétrocession des équipements et de leurs emprises cadastrés B2491, ZE 12p et 37p de la Sarl MILLET à la Commune d'Angles

Par délibération en date du 28 Juillet 2009, le Conseil Municipal a accepté la convention portant modalités de transfert, de la Sarl MILLET à la Commune d'Angles, des équipements et de leurs emprises cadastrés B2491, ZE 12p et 37p.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménageur demande aujourd'hui la rétrocession à la Commune d'Angles de ces parcelles.

Une réunion de réception des travaux a été planifiée le 01/12/2010 afin d'examiner l'achèvement des travaux par l'aménageur. Les travaux et prestations prévus au cahier des charges ont été exécutés. Néanmoins, quelques réserves subsistent. Il conviendra que Sarl MILLET rebouche le trou au milieu de l'allée piétonne, resseme à la belle saison le gazon japonais et prévoit du paillage complémentaire le long du lot n°17.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la rétrocession des équipements et de leurs emprises cadastrés B2491, ZE 12p et 37p de la Sarl MILLET à la Commune d'Angles et **SOLLICITE** l'intégration de cet espace dans le domaine public d'Angles sous réserve de la réalisation des travaux listés ci-dessus.
- **SOULIGNE** que les frais notariés et de géomètre, le cas échéant, seront pris en charge par le vendeur, en l'occurrence l'aménageur « Sarl MILLET ».
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents s'y référant, y compris les actes notariés.

VI. Théâtre d'Angles : avis de la Commission de Sécurité

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a fait une visite périodique au théâtre d'Angles le 9 décembre 2010.

La commission a bien noté que :

- un diagnostic allait être effectué par un organisme agréé dans les prochains jours ;
- en attente des travaux de la toiture, l'accès aux loges était interdit ; qu'une porte issue de secours allait être aménagée sur la scène.

La visite des locaux a permis à la commission de sécurité de définir certaines prescriptions :

- Remettre en état de fonctionnement les deux blocs autonomes d'éclairage de sécurité, défectueux ;
- Remplacer les radiateurs ou mettre une grille de protection (Réf. R.123.48.)
- Repositionner le bloc d'alarme et les extincteurs à une hauteur réglementaire (maximum 1.20 m) réf. MS 39
- Disposer bien en évidence près du téléphone urbain, les numéros d'appel d'urgence (15, 17 et 18) réf. MS 71.

Enfin, la commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la salle de théâtre d'Angles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **S'ENGAGENT** à poursuivre les travaux cités ci-dessus. Ceux-ci seront financés par le budget communal 2011 ;
- **S'ENGAGENT** à respecter les prescriptions préconisées par la commission de sécurité
- **S'ENGAGENT** à informer les utilisateurs sur les conduites de sécurité ; la nature et le fonctionnement du système d'alarme ; la conduite à tenir en cas de sinistre ; le maniement des moyens de secours ; l'évacuation des personnes en situation de handicap (articles MS 51, 67, 69 et 72, GN 8).

VII. Bilan Téléthon 2010

Monsieur Guy VANTHUYNE expose à l'assemblée les résultats du Téléthon 2010 :

RÉSULTAT TÉLÉTHON 2010

ANIMATIONS

AU FIL D'ANGLES (tombola)	826,00 €
PEINDRE à ANGLES (cartes postales)	149,00 €
Country Dance	46,90 €
Ping Pong	35,50 €

EHPAD (loto)	136,00 €
Sous-Total.....	1 193,40 €
SOIRÉE CABARET	
Repas	815,34 €

ANIMATIONS - Chèque établi à l'ordre d'AFM par "AU FIL D'ANGLES - Opération TELETHON"	2 008,74 €
DONS - "Chèques établis à l'ordre d'AFM"	1 135,00 €
Pétanque Anglaise	500,00 €
Club de l'Amitié	190,00 €
La Tour d'Angles	115,00 €
Ping Pong Anglois	50,00 €
UNC Section Angles	100,00 €
Particuliers	180,00 €
<u>MONTANT TOTAL REMIS A L'AFM</u>	3 143,74 €

Les membres du Conseil Municipal soulignent l'importance des dons récoltés. Ils remarquent notamment la générosité particulière cette année des commerçants Anglois qui ont largement participé à un « bel élan de générosité ».

VIII. Service Municipal du Tourisme (SMT) : Renouvellement de la convention municipale de la Commune de la Jonchère avec la Commune d'Angles pour l'année 2011

Mr VANTHUYNE Guy, 1^{er} Adjoint au Maire et Vice-Président du SMT, informe le Conseil Municipal de la demande de la Commune de la Jonchère de renouvellement sur l'année 2011 de la convention portant participation de celle-ci au financement des missions du SMT suivantes :

- Fonctionnement à hauteur de 1 000 €
- Animations des fêtes communales de la Jonchère (orchestres-groupes) et des commandes de fournitures diverses s'y référant.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le budget du SMT 2010 est équilibré en fonctionnement à plus de 163 400 €,

Soulignant ainsi la faible participation financière de la Commune de la Jonchère aux frais de fonctionnement du SMT,

Après en avoir délibéré, par 3 voix favorables, 1 contre et 10 abstentions,

- **RENOUVELLE**, exceptionnellement pour l'année 2011, la convention municipale de la Commune de la Jonchère avec la Commune d'Angles.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention 2011.
- **SOUHAITE** que la convention ne soit plus renouvelée en ces termes en 2012.

IX. Rapport 2009 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr VANTHUYNE Guy présente au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2009.

Après vérification, il apparaît que les prestations du service public d'eau potable sont satisfaisantes. La conclusion sanitaire montre que l'eau est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique, conforme aux limites de qualité fixées par le code de la Santé Publique.

Concernant l'assainissement, la synthèse du compte-rendu technique montre que :

- L'arrivée de la station a été modifiée : installation d'un prétraitement par tamis compacteur, circuit d'écèlement des effluents vers les lagunes en pointe estivale.
- En moyenne annuelle, la charge hydraulique est stable. Aucun dépassement de la charge hydraulique n'a été enregistré en 2009.
- La charge organique moyenne augmente régulièrement. La charge polluante en août a dépassé les capacités de la station (pointe à 121%). Toutefois, les rendements épuratoires et le rejet restent conformes. Une étude diagnostic est en cours de réalisation.
- Les recettes d'exploitation résultant du prix du service de l'assainissement collectif ont progressé de **+ 17,05 %** pour la Collectivité et de **+ 37,30 %** pour l'exploitant.

Prix global de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2010

- Le nombre d'abonnés (**1 412**) a progressé : **+ 4,82 %**
- Le volume facturé (**110.087 m3**) a augmenté de : **+12,65 %**
- La facture (eau potable + assainissement collectif) d'un usager moyen consommant 120 m3, TTC, a subi une évolution de **+ 8,21 % (- 0,69% pour le service d'eau potable, +17,60 % pour l'assainissement collectif).**

• Pour l'assainissement, le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m3 consommé. Un abonné domestique consommant 120m3 payera 296,44 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2010, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,47 €/m3, **+ 17,60 %** par rapport à 2009.

Sur ce montant, 70% reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 18 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 12%

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** les rapports qui lui sont soumis au titre de l'exercice 2009.

X. QUESTIONS DIVERSES

Définition de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance du SyDEV

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-D.R.C.L.E/2-128 relatif à la modification des statuts du SyDEV,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juillet 2001 relative au transfert de la compétence « Eclairage » au SyDEV,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de remise à niveau.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre commune définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de remise à niveau du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander (dès établissement du rapport de visite de maintenance) les matériels nécessaires à la remise à niveau préalablement à la conclusion d'une convention par affaire.

Cette procédure ne modifie nullement le fonctionnement actuel de la gestion des dossiers de remise à niveau, notre engagement budgétaire n'étant effectif qu'après la signature de chaque convention précitée.

Suite à une évaluation des besoins de notre commune établie sur la base de l'année précédente, il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette remise à niveau, à hauteur de 3 500 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le SyDEV à commander, dès l'établissement du rapport de visite de maintenance, les matériels nécessaires à la remise à niveau du parc d'éclairage public communal consécutif aux travaux de maintenance, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant de 3 500 €.
- **DE S'ENGAGER** à donner suite aux opérations de remise à niveau dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la convention relative à chaque opération dès lors qu'elles s'inscrivent dans le montant budgétaire défini ci-dessus.

Autorisation de signature à Madame Le Maire pour les travaux concernant la salle de l'Amitié

Le 23 novembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité les travaux à réaliser à la salle de l'Amitié et choisi l'entreprise ANGLES SERVICES HABITATION pour les réaliser. Cependant, un oubli a été fait concernant l'autorisation de signature à donner à Madame Le Maire pour tous documents relatifs aux travaux approuvés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs aux travaux, y compris le(s) devis à effectuer salle de l'Amitié par l'entreprise ANGLES SERVICES HABITATION, titulaire du marché pour un montant arrêté à 13.034,70 € HT.

Intégration des voies et réseaux de la Chenillée I dans le domaine communal

Suite à l'aménagement du lotissement communal la Chenillée I, il a été créé 3 voies communales : rue des Coccinelles, rue des Papillons et l'allée des Chrysalides. Cette dernière dessert 5 logements appartenant à l'office public départemental des H.L.M. de Vendée.

Il convient d'officialiser l'intégration de ces voies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'intégration des voies sus nommées dans le domaine public communal
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes s'y référant y compris, le cas échéant, les actes notariés.

Autorisation à Vendée Eau de poser une nouvelle canalisation sur les parcelles cadastrées F 203, D320 et ZD36

Par courrier en date du 16 décembre 2010, Vendée Eau fait part à la commune d'Angles du renouvellement de la canalisation principale d'adduction d'eau potable entre les châteaux d'eau de St Vincent sur Graon et de la Tranche sur Mer, via Angles.

La canalisation actuelle présente en effet des signes de vétusté et des fuites récurrentes avec, par voie de conséquence, des pertes d'eau significatives.

Vendée Eau sollicite l'autorisation de poser une nouvelle canalisation sur les parcelles cadastrées F 203, D320 et ZD36, et demande la signature d'une convention fixant les règles liées à ce passage.

L'exécution des travaux est prévue pour l'été 2011.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Vendée Eau à poser une nouvelle canalisation sur les parcelles cadastrées F 203, D320 et ZD36 ce qui permettra de renouveler entièrement la canalisation principale d'adduction d'eau potable entre les châteaux d'eau de St Vincent sur Graon et de la Tranche sur Mer.
- **AUTORISENT** Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à la pose de cette canalisation et notamment une convention « pour autorisation de passage en terrain privé d'une canalisation d'eau potable ».
- **AUTORISENT** Madame Le Maire à percevoir au nom de la commune la somme de 270 € eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures.